

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIERS R-3641-2007

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

INVESTISSEMENTS 2008
DE TRANSÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Transporteur
(TransÉnergie)

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)

Intervenantes

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN EXPERT
DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE DESLAURIERS**

Déposée par
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 26 octobre 2007

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT DE TÉMOIN-EXPERT DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE DESLAURIERS

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)* demandent respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître Monsieur Jean-Claude Deslauriers, ing. comme *témoin-expert en technologies des réseaux de transport d'électricité* au présent dossier.

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement* sont les suivants :

Nom et coordonnées du témoin-expert

Monsieur Jean-Claude Deslauriers, ing.
2169, rue Dézery
Montréal H1W 2S3
Téléphone : 514 678 7561

Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt du participant

Le vieillissement du réseau de transport électrique de TransÉnergie et les données déposées par celle-ci au dossier R-3641-2007 indiquent que les Québécois pourraient s'attendre, d'ici 2020 et même au-delà, à une baisse graduelle de la qualité de leur service électrique et, simultanément, à une augmentation de leurs tarifs électriques résultant d'une hausse majeure des investissements en pérennité.

Les présentes intervenantes souhaitent faire des représentations à la Régie sur la stratégie de gestion de la pérennité déposée par TransÉnergie au présent dossier. Elles visent à obtenir le juste équilibre quant au niveau et au rythme des investissements en maintien des actifs, de manière à atteindre, dans la mesure du possible, les trois objectifs suivants :

- Éviter qu'une baisse de qualité de service ne détourne les consommateurs électriques vers des formes de consommation énergétique plus polluantes.
- Éviter qu'une baisse de qualité de service ne nuise aux entreprises consommatrices d'électricité en les incitant à se déplacer à l'extérieur du Québec.
- Maintenir une équité inter-générationnelle (quant à la génération qui devra supporter les hausses de tarifs résultant des investissements requis).

Les représentations des présentes intervenantes, tout comme la stratégie présentée par TransÉnergie, viseront à différencier le niveau et le rythme optimal des investissements spécifiques à chacun des types d'actifs identifiés.

Sur l'ensemble de ces questions, le dossier et la preuve d'Hydro-Québec ont un caractère technique nécessitant d'avoir recours aux connaissances spécialisées d'un expert.

Monsieur Deslauriers a, entre autres, déjà été reconnu expert en comportement des réseaux électriques par la Régie au dossier R-3470-2001, par la décision D-2002-97 (page 3) ainsi que comme expert en technologies des réseaux de transport d'électricité (D-2007-67 page 6 du dossier R-3631-2007, D-2007-70 page 5 du dossier R-3623-2007 et, au dossier R-3626-2007, la demande de reconnaissance du 26 septembre 2007 et la décision rendue aux n.s. du 17 octobre 2007 page 16). Il a une bonne connaissance des enjeux liés aux technologies des réseaux de transport d'électricité, comme le démontre son *curriculum vitae* ci-joint. Il a aussi spécifiquement examiné et fait rapport à SÉ-AQLPA au dossier R-3606-2006, quant à la stratégie de gestion de la pérennité du Transporteur et aux indicateurs de performance illustrant les résultats de cette stratégie de gestion de la pérennité. Enfin, il a pris part aux dossiers R-3498-2002, R-3551-2004 et R-3535-2004 où certaines normes techniques de TransÉnergie applicables avaient été abordées.

Mandat et qualification demandée pour le témoin-expert

Qualification demandée :

Nous demandons respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître Monsieur Jean-Claude Deslauriers comme *témoin-expert en technologies des réseaux de transport d'électricité*.

Mandat du témoin-expert :

- ❑ Préparer et remettre à SÉ-AQLPA un rapport d'expertise sur la stratégie de gestion de la pérennité de TransÉnergie au dossier R-3641-2007, en tenant compte des préoccupations des intervenantes exprimées ci-dessus.
- ❑ Répondre aux demandes de renseignement relatives à son rapport et prendre part à toute autre étape procédurale qu'il plaira à la Régie de fixer et qui s'y rapporterait.

Échéancier :

Le rapport d'expertise de Monsieur Deslauriers est déjà déposé sous la cote C-8-4, SÉ-AQLPA-2, Document 1. Monsieur Deslauriers présentera son rapport au cours de l'audience prévue au présent dossier et répondra à toute question qui pourra alors lui être adressée.

Curriculum vitae du témoin-expert

Le *curriculum vitae* de Monsieur Deslauriers est déposé au présent dossier comme Pièce SÉ-AQLPA-3, Document 1.

Justification de la rémunération demandée pour le témoin-expert

La rémunération, dont le remboursement sera demandé dans notre demande de frais, sera conforme au *Guide de paiement des frais des intervenants* de la Régie. Un budget prévisionnel a déjà été déposé au dossier.
